

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



**Etablissement : Foyer Héloïse**

**N° d'établissement : X**

Adresse : 11 avenue Charles De Gaulle 95160 Montmorency

Catégorie : 5 Type : L, N

Date de mise à jour : 16/10/2019

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

Sans objet





## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé
- Sans Objet



## Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé  Oui  Non
- Le personnel connaît le matériel  Oui  Non



## Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil
- Sur le site internet



## Services / équipements présents dans l'établissement :

### Stationnement adapté

Il n'y a pas de stationnement adapté à proximité immédiate du foyer. Il est possible de stationner sur les places adaptées du parking Eloïse toutefois ces places ne sont pas correctement reliées au cheminement accessible.

### Abords

L'abaissé de trottoir présente un ressaut encore important.

### Accès au bâtiment

L'accès se fait via des portes coulissantes automatiques à détection conformes. Présence d'un ressaut.

### Accueil

Accès au bureau d'accueil conforme. Seul le mobilier ne présente pas un vide suffisant en partie inférieure.

### Bureau de la Direction

Accès au bureau conforme. Seul le mobilier ne présente pas un vide suffisant en partie inférieure.

### Sanitaire

Les sanitaires sont situés à proximité de la salle de restauration au RDJ toutefois il n'y a pas de cabine accessible.

## **Salle de restauration**

Située au RDJ la salle de restauration est accessible via escalier ou ascenseur. Ses circulations sont larges et accessibles

## **Jardins**

Accessible depuis le RDJ et un SAS muni de portes automatiques coulissantes à détection et d'une rampe conforme.

## **Salle informatique**

Située au RDJ la salle informatique est accessible via escalier ou ascenseur. Sa porte est conforme et le mobilier intérieur présente un vide accessible.

## **Bibliothèque**

Située au RDJ la bibliothèque est accessible via escalier ou ascenseur. Sa porte est conforme et le mobilier intérieur peut être aménagé pour faciliter la circulation d'un fauteuil roulant.

## **Accès aux chambres**

Les chambres sont réparties sur plusieurs niveaux accessibles par escaliers (présentant quelques défauts de sécurisation tels que l'absence d'éveil à la vigilance) et deux ascenseurs.

# Certaines prestations ne sont pas accessibles

## 1. Abords



L'abaissé de trottoir présente un ressaut de 2cm à 3cm. De plus on note la présence d'une grille d'évacuation des eaux aux fentes trop grandes rendant les manœuvres de franchissement très difficile voire impossible.



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

## 2. Accès au bâtiment



Ressaut de 4cm non chanfreiné devant les portes d'accès.



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

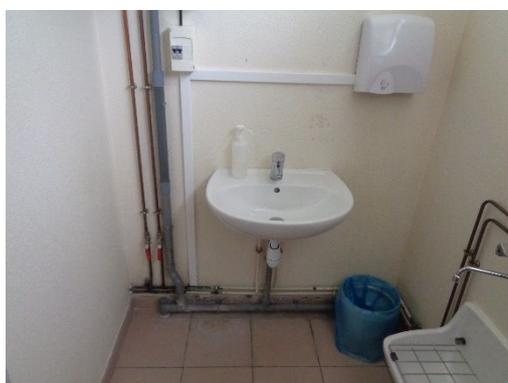


Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

### 3. Sanitaire



Absence de cabinet d'aisance adapté pour le public



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

## Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description
<i>Ascenseur (y compris boucle à induction magnétique)</i>		

## Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants

## Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs